

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2011 à 18 heures**

Date de la convocation : 7 octobre 2011

Etaient présents tous les membres en exercice sauf :

- Absent : M. Laurent DAUDE

Mme. Evelyne CHARLES est nommée secrétaire.

Lecture et adoption à l'unanimité du compte rendu précédent.

Après demande du maire et accord du Conseil municipal à l'unanimité, il est ajouté à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Achat d'un photocopieur
- Dissolution du Syndicat Intercommunal des ordures Ménagères

**Achat d'un photocopieur**

Le conseil décide à l'unanimité d'acquérir un nouveau photocopieur. Le montant des réparations est trop élevé pour ce photocopieur devenu également obsolète.

**ONF convention Captages de la Vernède**

La convention accordée par l'ONF en forêt domaniale pour le maintien du captage de la source de la Vernède est à renouveler.

Le renouvellement de la convention est votée à l'unanimité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31/12/2019.

**Agence Régionale de la Santé : Avis sur le plan Stratégique Régional de Santé**

Le Projet Régional de Santé (PRS) comprend un Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) qui fixe les orientations et objectifs de santé pour la région, des schémas régionaux et des programmes déclinant les modalités d'application de ces schémas au niveau régional et territorial. Le premier volet de ce projet qui vise à définir les domaines prioritaires d'action combinant l'analyse des besoins de la région et la réduction des inégalités territoriales constatées, ayant été défini l'ARS demande l'avis du Conseil municipal pour l'arrêter définitivement.

Le conseil par manque d'information décide à l'unanimité de ne pas donner son avis pour l'instant.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes : Affaires scolaires**

**Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur de second rang en direction des établissements scolaires de Génolhac ainsi qu'en direction de l'école de Chamborigaud**

Le maire soumet à l'approbation du conseil la modification des statuts de la CCHC (délibération du 07/07/2011) avec l'ajout de la gestion du transport scolaire en direction de l'établissement de Chamborigaud. En effet jusqu'à présent seule la gestion du transport scolaire en direction de Génolhac était prise en compte.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCHC avec ajout de cette compétence.

**Dissolution du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères SITOM**

Le maire soumet à l'approbation du conseil la décision du comité syndical des Ordures Ménagères en sa séance du 12/10/2011 de la dissolution du SITOM au 31/12/2011 avec transfert de la compétence responsabilité trentenaire du site à la CCHC, Le Conseil à l'unanimité approuve la dissolution du SITOM au 31/12/2011.

**Modification de statuts de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes : Compétence SITOM de la responsabilité trentenaire du site**

Suite à la dissolution du SITOM, le maire soumet à l'approbation du conseil la modification des statuts de la CCHC (délibération du 07/07/2011) dans la prise de la compétence responsabilité trentenaire du site.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCHC avec l'ajout de cette compétence.

**Transfert des pouvoirs de police du Maire en matière d'assainissement et d'élimination des déchets au Président de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes**

L'article 63 de la loi du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police du maire au président de la CCHC en matière d'assainissement et élimination des déchets, sauf opposition du maire.

Le maire décide après avis du conseil, le transfert de son pouvoir de police réglementant l'élimination des ordures ménagères au président de la CCHC.

**Piscine municipale annulation stock boissons glaces confiseries fin de saison 2011**

Le conseil à l'unanimité, décide d'annuler le stock des boissons glaces confiseries de la saison 2011 pour la valeur de 42.19 € (Glaces => 22.62 €. Boissons et confiseries=> 19.57 €).

**Indemnités de conseil du receveur municipal - Année 2011**

Au vu des comptes de 2008 à 2010, servant de référence pour le calcul de l'indemnité à laquelle peut prétendre le receveur municipal pour l'année 2011, le conseil, décide à l'unanimité d'attribuer à celui-ci le montant brut de 313.00€ correspondant à l'indemnité de conseil autaux de 100 %.

#### **Centre de gestion : Souscription au contrat groupe**

Le maire informe le conseil que le CDG 30 a choisi GRAS SAVOYE / Assureur AXA comme prestataire du contrat cadre d'assurances contre les risques statutaires à partir de 01/01/2012.

Les taux garantis 3 ans, pour tous risques confondus avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire sont de 5.5% pour les agents CNRACL et 1.09% pour les agents IRCANTEC.

Les frais de gestion du CDG30 sont au taux de 0.25% (taux inchangé depuis 2007).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation auprès d'autres assureurs avant de fixer son choix.

#### **Remplacement du groupe électrogène**

Le conseil décide à l'unanimité l'acquisition d'un nouveau groupe électrogène d'une puissance supérieure en remplacement de celui qui est hors service.

#### **Travaux de la rue centrale de Concoules : compteurs d'eau**

L'installation des compteurs d'eau à l'extérieur des maisons pendant les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et FT dans la rue principale du village est décidée à l'unanimité. La consultation pour l'achat du matériel requis est lancée auprès de 3 entreprises.

#### **Achat de terrain**

Le conseil décide à l'unanimité l'acquisition de terrains à Montredon, Brin et vers le chemin des Prés pour l'amélioration du stationnement et la sécurisation des routes. L'intervention du géomètre pour les relevés topographiques va être prévue prochainement.

#### **Noël des enfants**

Le conseil décide d'allouer un budget de 35 € par enfant, cadeau, goûter et décoration de la salle compris.

Le spectacle est offert par l'association Concoules Animation. Date retenue : 17 décembre.

Les nouveaux arrivants sont invités à inscrire leurs enfants de moins de 16 ans au secrétariat de la mairie.

#### **Budget principal - M14 Décision modificative n°1**

Le maire explique au conseil que pour l'achat du nouveau photocopieur il convient de prévoir les virements de crédits suivants :

- Compte 2183 Matériel de bureau informatique : 4 800 € pris sur le compte 2111 : 4 800.00 €

Le conseil est d'accord à l'unanimité avec ces virements de crédits

#### **Budget principal M14 : Décision budgétaire modificative N°2**

Suite aux remplacements des agents communaux en maladie via le Centre de Gestion du Gard, il convient de prévoir au budget les crédits correspondant au montant des rémunérations versées au compte 6218 Personnels extérieurs.

Le maire propose les virements de crédits suivants :

- Compte 6218 : 3 000.00 € pris sur le Compte 61523 : 3 000.00 €

Le conseil est d'accord à l'unanimité avec ces virements de crédits.

#### **Informations**

**Cérémonie du 11 novembre** : La cérémonie aura lieu à 17 heures.

**Vœux du Maire** : les vœux du Maire auront lieu le 07/01/2012 à 18 heures.

**Projets vitraux Eglise** : une aide au titre des crédits de la réserve parlementaire de 3000 € est accordée. La commission va faire réactualiser les devis avant de fixer son choix en partenariat avec le comité paroissial.

#### **Aliénation du chemin rural situé à La Banlève :**

L'enquête préalable aura lieu du 14 /11 au 28/11/2011 – CHARLES Thierry est nommé commissaire enquêteur.

#### **Relais téléphonie mobile :**

Le projet de l'installation du relais avec les 3 opérateurs est retardé suite à un conflit de terrains entre l'ONF et le Conseil Général.

#### **Maintenance de l'Eclairage public :**

L'entreprise actuellement responsable de la maintenance ne répondant plus à nos multiples demandes d'intervention, Cegelec et SPIE sont mis en concurrence pour devis.

Le Maire, M. René PRADEN.